

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

Contrat direct producteur / consommateur, en pré-achats : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires. Les consommateurs bénévoles « Amapiens » participent à l'organisation des commandes et des distributions. Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables. Échanges et vie locale entre consommateurs et producteur : les champs sont notre paysage partagé. Culture respectueuse de l'environnement.

CONTRAT CRESSON DE FONTAINE SANS PESTICIDES*

(A imprimer et remplir en 2 exemplaires)

Partenariat avec Carole Legris, Cressicultrice à Châlo Saint Mars (91780)

*Cultures sans pesticides (certification bio courant 2025).

Ce contrat instaure un partenariat avec Carole LEGRIS, cressicultrice qui s'est engagée dans une démarche biologique. Nous contribuons à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement. Nous aidons notre partenaire productrice à sécuriser les revenus de son travail et consommons du cresson dont nous connaissons la provenance et les méthodes de culture.

Ce contrat est organisé par l'AMAP DE LA RONCE, à MARCOUSSIS

(Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne). A ce titre, il est régi par les règles et principes de fonctionnement de l'AMAP, et ne peut être souscrit que par les membres adhérents de l'association.

<p>La production : Connaissance de la ferme :</p> <p>Carole a suivi une formation de responsable d'exploitation en maraichage Bio au CFPPA de Brie Compté Robert en 2023. Depuis Mars 2024, Carole loue et cultive seule, 1000m² de parcelles de maraichages diversifiés et 6 bassins de cresson (11 en 2025) sur la cressonnière de Vincent PRIVAT, cressiculteur depuis 2017.</p> <p>Carole vend sa production essentiellement en direct mais également sur le marché de Marcoussis, sur des marchés de producteurs, en AMAP et par le biais des comités d'entreprises.</p> <p>La cressonnière, d'une superficie de 3,6 hectares, fut créée en 1890. Elle fut abandonnée de 2007 à 2017. Elle est certifiée BIO depuis 2019.</p> <p>Elle comprend aujourd'hui : 35 bassins de cresson de fontaine (soit une surface d'1 hectare), 2 rivières, 1 forêt, des arbres fruitiers et 1000 m² de maraichage.</p> <p>Les bassins sont alimentés par 23 puits artésiens provenant de la nappe phréatique de Beauce. L'eau y est analysée 2 fois par an.</p> <p>L'AMAP proposera annuellement une visite de la ferme, en accord avec la productrice. Dans l'esprit de confiance réciproque qui caractérise les AMAP, les signataires de contrats reconnaissent les aléas liés à l'activité et acceptent les conséquences d'incidents exceptionnels de production, y compris une éventuelle réduction de la quantité distribuée.</p>	<p>Volume de l'abonnement : L'abonnement compte 3 à 4 distributions par mois sur la période citée ci-dessous, en nombre de bottes de 250 g de cresson.</p> <p>Calendrier prévisionnel des livraisons :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les 13, 20 et 27 Octobre 2025- Les 3, 10, 17 et 24 Novembre 2025- Les 1, 8 et 15 Décembre 2025- Les 5, 12, 19 et 26 Janvier 2026- Les 2, 9, 16 et 23 Février 2026- Les 2, 9, 16, 23 et 30 Mars 2026- Le 7 Avril 2026 <p><small>(Ce calendrier peut être modifié si soucis météorologiques ou de culture)</small></p> <p>Livraison et distribution : La production est livrée au 51 Chemin de la Ronce, 91460 Marcoussis, les lundis de chaque mois.</p> <p>Carole se charge d'assurer au moins les 2 premières distributions de la saison, afin de se présenter, ou sera représentée par sa/son référent(e) aux mêmes heures que les distributions de parts de légumes.</p> <p>Les signataires s'engagent à venir chercher la part souscrite, ou à la faire prendre par quelqu'un d'autre. En cas d'absence de l'Amapien le jour de la livraison, aucun remboursement ne sera effectué et il n'y aura aucune possibilité de récupérer sa commande le mois suivant.</p> <p>Modalités de paiement (principe du pré-achat). Le paiement s'effectue par avance en un seul chèque, qui sera encaissé à réception du contrat.</p>
--	---

Contacts : Tout échange se fait prioritairement avec le coordinateur du contrat et par courriel. **Vous pouvez remettre votre contrat signé accompagné du chèque correspondant, pendant les heures de distribution à Nathalie Prod'Homme.**

Producteur	Coordinatrice du contrat
Carole LEGRIS, cressicultrice Le Pré Neuf 91 780 CHALO SAINT MARS Mobile: 06 10 86 41 99 Email : lileauxlegumes91@gmail.com Siret : 435 028 402 00038	Nathalie PRODHOMME Email : nathalie.prodhomme@hotmail.fr

Carole LEGRIS donne procuration aux coordinatrices/coordonateurs pour la gestion administrative des contrats, la collecte des chèques, et pour l'organisation des distributions.

CONTRAT A SIGNER ET A RETOURNER ACCOMPAGNE DU CHEQUE AUX COORDINATRICES

Je, soussigné(e)

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal et commune :

Courriel (indispensable):

Téléphone :

Souhaite signer un contrat AMAP de cresson sans pesticides de Châlo-Saint-Mars avec Carole LEGRIS.

1) Je remplis le tableau ci-dessous, en indiquant par une croix (X), si je souhaite 1 botte ou 2 bottes, à la date de distribution. Puis j'indique la quantité de bottes souhaitées ainsi que le montant total à payer pour les deux périodes (2025 et 2026) et je fais le total (cf. exemple) :

Distribution cresson 2025-2026										Prix unitaire 2,00€		
Date de distribution	13-oct-25	20-oct-25	27-oct-25	03-nov-25	10-nov-25	17-nov-25	24-nov-25	01-déc-25			Total bottes	Total €
Nombre de bottes												
exemple	1	3	2	0	1	0	4	1			12	24 €
Date de distribution	08-déc-25	15-déc-25	05-janv-26	12-janv-26	19-janv-26	26-janv-26	02-févr-26	09-févr-26				
Nombre de bottes												
exemple	2	0	4	0	1	6	0	0			13	26
Date de distribution	16-févr-26	23-févr-26	02-mars-26	09-mars-26	16-mars-26	23-mars-26	30-mars-26	07-avr-26				
Nombre de bottes												
exemple	1	3	2	0	1	0	4	1			12	24 €
TOTAL												

Prix de la botte TTC : 2€

Soit un total sur la saison (Octobre 2025 à Avril 2026) de :

- Nombre de bottes : _____
- Montant total * : _____

2) Je m'engage :

Je suis solidaire du producteur et accepte les conséquences des éventuels aléas et incidents majeurs. Je paie à l'avance pour l'ensemble de la période et ne réclamerai aucun remboursement de la part de Carole Legris. En cas d'absence de l'Amapien le jour de la livraison, le producteur ne pourra pas remettre les produits un autre jour. Je viendrai chercher (ou quelqu'un viendra chercher) ma part de cresson aux dates qui me seront communiquées par courriel.

De son côté, Carole Legris s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques culturales possibles, pour produire sur sa ferme et nous fournir du cresson sans pesticides, local et de qualité.

3) Je paye par un chèque *le montant total ci-dessus :

Ordre	Carole Legris
Numéro du chèque	
Nom de la banque	
Montant	

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent :

Signature de la productrice :

Carole Legris